Guide formulaire interactif : À lire impérativement

1/2) Pour **télécharger** le formulaire depuis le site sur votre bureau :

- Utiliser le navigateur « Firefox » → Logiciel disponible : ICI ;
- Cliquer le bouton « Télécharger » → Situé en haut à droite du navigateur ou « Clic droit : Enregistrer sous » ;

2/2) Pour **utiliser** les formulaires interactifs :

- Ouvrir le fichier PDF avec Adobe Acrobat Reader DC → Logiciel disponible : ICI ;
- Ouvrir le fichier PDF sur votre ordinateur uniquement (ou)

- Conseils pour **l'envoi du formulaire** (ou) :
  - Pensez à remplir ce formulaire électroniquement ;
  - Si vous ne souhaitez pas signer électroniquement : Remplir le formulaire électroniquement, l'imprimer, le signer et l'envoyer ;
  - La liste des adresses mails/ postales DSAC (Pôle Licences) auxquelles vous pouvez envoyer vos documents se trouve : ICI

- Un **problème** avec nos formulaires interactif ( ) :
  - Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à l'utilisation des « i-Formlic » sur le site du Ministère : ICI
  - Le tutoriel vidéo pour signer électroniquement le formulaire est disponible : ICI

Informations générales :

1) Les conditions à remplir pour convertir une licence PPL, CPL ou ATPL OACI conforme au règlement délégué (UE) n°2020/723 sont indiquées dans l'article 9 de ce règlement : ICI

2) Il ne pourra vous être délivré qu'une licence privée PPL/SPL/BPL correspondant au même type de votre licence OACI. Les détenteurs d'une licence ATPL/CPL OACI ne pourront pas prétendre à des licences de même niveau.

3) Concernant les licences avions et hélicoptère, il faudra remplir les prérequis pour la délivrance de la QT/QC pertinente conformément à la sous partie H.

5) Épreuve théorique :

- Concernant le **théorique avion et hélicoptère**, la DGAC n'organise des modules spécifique « Facteur Humain » et « Droit Aérien », le pilote devra repasser l'intégralité des épreuves théoriques « communes ». Dans ce cas, veuillez fournir l'attestation de réussite à l'épreuve commune. En effet, le certificat théorique « commun » n'existe pas.

- Concernant le **théorique planeur**, les pilotes pourront se présenter uniquement aux épreuves « Facteurs humain » et « Droit Aérien ».

- Concernant le **théorique ballon**, les pilotes pourront se présenter uniquement aux épreuves « Facteurs humain » et « Droit Aérien ».

- Si vous êtes déjà titulaire d'une licence Part-FCL valide délivrée par l'Autorité française concernant une catégorie d'aéronef différente de celui de votre demande, la copie d'une pièce d'identité et le certificat de réussite à l'examen théorique ne sont pas nécessaires.
  - Dans le cas de la délivrance d'une PPL Part-FCL, les titulaires d'une PPL/CPL/ATPL dans une autre catégorie d'aéronef recevront les crédits correspondant aux exigences en matière de connaissances théoriques dans les « sujets communs » établis au paragraphe FCL.215(a).

Pièces à fournir :

☐ Copie/Scan de la licence OACI valide.
- L'authentification de la licence sera demandée par la DGAC à l'autorité étrangère ayant délivrée la licence.

☐ Copie/Scan d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) en état de validité.

☐ Certificat de réussite à un examen théorique « Épreuve commune » Part-FCL.
- Avion/Hélicoptère : La DGAC n'organise pas d'examen théorique écrit comportant uniquement la règlementation et les performances humaines).
- Planeur : Attestation de réussite aux modules aux épreuves « P40 : Facteurs humain » et « P10 : Réglementation ».
- Ballon : Attestation de réussite aux modules aux épreuves « 840 : Facteurs humain » et « 810 : Réglementation ».

Conformément a la loi modifiée « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant.

☐ Copie/Scan d'un certificat médical au moins de classe 2, délivrée conformément à la Part MED du règlement (UE) n°1178/2011.
- Uniquement pour la délivrance d'une licence avion ou hélicoptère.

☐ Attestation de réussite à l'examen de compétences linguistiques (FCL.055(b)) conformément à la Part-FCL.
- Uniquement pour la délivrance d'une licence avion ou hélicoptère.

☐ Compte rendu d'épreuve pratique à l'examen conforme à la Part FCL correspondant au type de licence demandée :
- PPL(A) : Formulaire de compte rendu d'épreuve pratique (skill test PPL(A)) sur la classe ou le type monopilote avion (hors QT HPA complexe et QT MP) ou la classe monopilote hydravion.
- PPL(H) : Formulaire de compte rendu d'épreuve pratique (skill test PPL (H)) sur le type monopilote hélicoptère.
- SPL / BPL : Formulaire de compte rendu d'épreuve pratique de planeur Part-SFCL (resp. ballon Part-BFCL).

☐ Pour les redevances, le formulaire (**143i-Formlic**) et les informations nécessaires aux paiements sont disponibles : ICI

Information sur le navigant :

1/3. Information sur le candidat :

Nom de naissance [1]	☐Mme ☐M		**Nom d'usage (Si différent de [1])**		
Prénom(s)		**Date de naissance**		**Lieu de naissance**	
Adresse		**Commune**		**Code postal**	
Téléphone(s)		**Courriel**			
N° licence :		**Pays de résidence**			
Type de licence demandé	☐ PPL(A).	☐ PPL(H).	☐ BPL.	☐ SPL.	

2/3. Déclaration sur l'honneur

Expérience :

Avoir au moins ☐ 100 h de vol en tant que pilote.

Compétences linguistiques en langue française (Avion/hélicopère UNIQUEMENT)

J'atteste sur l'honneur être de langue maternelle française : ☐ Oui.
- En cochant oui, j'obtiendrai une compétence linguistique en langue française de niveau 6.
- L'obtention de la langue maternelle française ne s'effectue que dans le cas d'une conversion d'une licence avion ou hélicoptère.

Licences détenues :

Conformément au FCL.015(c) et (d) ainsi que l'ARA.GEN.315 (a), j'atteste ne pas :

☐ Détenir une licence PART-FCL, Part-BFCL ou Part-SFCL relative à ma demande (dans la même catégorie d'aéronef) délivrée par un autre État de l'Espace Économique Européen (dans le cas contraire la licence devra auparavant être transférer en France).

☐ Avoir sollicité la délivrance d'une licence dans la même catégorie d'aéronef auprès d'un autre État de l'EEE.

☐ Être sous le coup d'une sanction prononcée à mon encontre par un autre État de l'EEE et portant sur une licence concernant la même catégorie d'aéronef.

3/3. Validation des données renseignées

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article 441-1 du Code pénal, reproduites ci-dessous, relatives aux faux. De plus en cas de violation de ces dispositions, nonobstant les sanctions pénales susceptibles de m'être infligées, je reconnais avoir été informé(e) que la décision d'acceptation fera l'objet d'une décision de retrait immédiat.

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende. »

Fait à		**Signature** (électronique ou non) **(Lien tuto « Vidéo » signature électronique : Ici)** **1/3) Les signatures avec « initiales » ou « Nom/prénom » ne seront pas acceptées.** **2/3) La signature devra être identique à celle sur votre pièce d'identité ;** **3/3) Veuillez prendre connaissance du tuto vidéo pour signer électroniquement ;**	**Fournir la copie de la pièce d'identité (si le formulaire est signé électroniquement)**
Le			